



Par James J. Hamula  
des soixante-dix

# La Sainte-Cène et l'Expiation

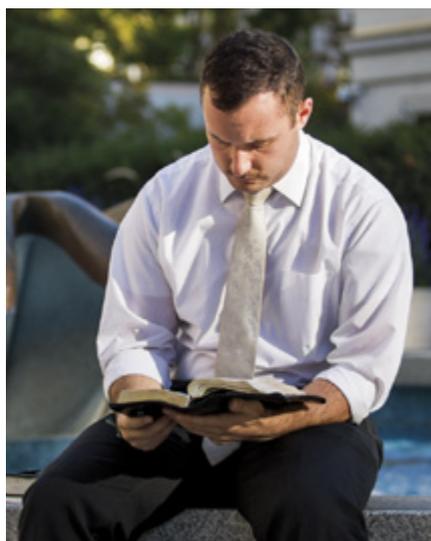
*L'ordonnance de la Sainte-Cène doit devenir plus sacrée pour chacun de nous.*

La veille de Gethsémané et du Calvaire, Jésus a rassemblé ses apôtres pour un dernier moment sacré. C'était dans la salle haute de la maison d'un disciple, à Jérusalem et c'était la période de la Pâque<sup>1</sup>.

Sous leurs yeux, se trouvait le dernier repas de la Pâque comprenant l'agneau du sacrifice, du vin et du pain sans levain, emblèmes de la délivrance d'Israël de l'esclavage et de la mort<sup>2</sup>, ainsi que de la rédemption qui devait avoir lieu<sup>3</sup>. À la fin du repas, Jésus a pris le pain, l'a béni, l'a rompu<sup>4</sup> et l'a donné à ses apôtres en disant : « Prenez, mangez<sup>5</sup>. » « Ceci est mon corps, qui est donné pour vous ; faites ceci en mémoire de moi<sup>6</sup>. » De la même manière, il a pris du vin, l'a béni et a passé la coupe aux personnes qui étaient autour de lui en disant : « Cette coupe est la nouvelle alliance en mon sang<sup>7</sup> » « qui est répandu [...] pour la rémission des péchés<sup>8</sup>. » « Faites ceci en mémoire de moi<sup>9</sup>. »

De cette façon simple mais profonde, Jésus a institué une nouvelle ordonnance pour le peuple de l'alliance de Dieu. Le sang des animaux ne devait plus être répandu ni leur chair consommée pour annoncer le

sacrifice rédempteur d'un Christ qui devait venir<sup>10</sup>. Au lieu de cela, on prendrait et mangerait les emblèmes de la chair brisée et du sang répandu du Christ, qui était déjà venu, en souvenir de son sacrifice rédempteur<sup>11</sup>. Tous les gens qui participeraient à cette nouvelle ordonnance signifieraient qu'ils acceptent solennellement Jésus comme le Christ promis et qu'ils sont disposés sans réserve à le suivre et à respecter ses commandements. Ceux qui le feraient et conformeraient



ainsi leur vie verraient la mort spirituelle « passer au dessus » d'eux, et s'assureraient la vie éternelle.

Dans les heures qui ont suivi, Jésus est allé à Gethsémané, a été conduit au Calvaire et est ressorti triomphant du sépulcre d'Arimatee. Après le départ de Jésus, ses fidèles disciples, qui se trouvaient à Jérusalem et aux alentours, se sont rassemblés le premier jour de la semaine pour « rompre le pain<sup>12</sup> », ce qu'ils ont fait après avec persévérance<sup>13</sup>. Ils ne l'ont pas fait uniquement en souvenir de leur Seigneur parti mais aussi pour exprimer leur reconnaissance pour sa merveilleuse Rédemption en laquelle ils avaient foi.

Il est à noter que, lorsqu'il a rendu visite à ses disciples en Amérique, Jésus a également institué la Sainte-Cène parmi eux<sup>14</sup>. En le faisant, il a dit : « Cela, vous vous appliquerez toujours à le faire<sup>15</sup>. » et : « [...] Ce sera un témoignage pour le Père que vous vous souvenez toujours de moi<sup>16</sup>. » De même, au début du Rétablissement, le Seigneur a de nouveau institué la Sainte-Cène, nous donnant des instructions similaires à celles qu'il avait données à ses premiers disciples<sup>17</sup>.

L'ordonnance de la Sainte-Cène a été décrite comme étant « l'une des ordonnances les plus sacrées de l'Église<sup>18</sup>. Elle doit devenir plus sacrée pour chacun de nous. Jésus-Christ lui-même a institué cette ordonnance afin que nous nous souvenions de ce qu'il a fait pour nous racheter et pour nous enseigner comment nous pouvons bénéficier de sa Rédemption et ainsi vivre de nouveau avec Dieu.

En prenant le pain rompu, nous indiquons que nous nous souvenons du corps physique de Jésus-Christ, corps qui a été accablé de douleurs, d'afflictions et de tentations de toutes sortes<sup>19</sup>, corps qui a porté un fardeau de tourment au point de saigner à chaque pore<sup>20</sup>, corps dont la chair a été déchirée et dont le cœur a été brisé à la crucifixion<sup>21</sup>. Nous indiquons que nous croyons que, bien que ce corps soit mort et ait été déposé dans un tombeau, il s'en est levé par le pouvoir de la Résurrection pour ne

plus jamais connaître la maladie, la corruption ou la mort<sup>22</sup>. Et en prenant le pain en nous-mêmes, nous reconnaissons que, comme le corps mortel du Christ, notre corps sera libéré des liens de la mort, se lèvera triomphalement de la tombe et sera rendu à notre esprit éternel<sup>23</sup>.

Par un petit gobelet d'eau, nous indiquons que nous nous souvenons du sang de Jésus qui a été versé et des souffrances spirituelles qu'il a endurées pour toute l'humanité. Nous nous souvenons de l'agonie qui a fait couler des grumeaux de sang à Gethsémani<sup>24</sup>. Nous nous souvenons des coups et des meurtrissures qu'il a subis aux mains de ses geôliers<sup>25</sup>. Nous nous souvenons du sang qui a coulé de ses mains, de ses pieds et de son côté au Calvaire<sup>26</sup>. Et nous nous souvenons de sa réflexion personnelle sur ses souffrances : « Tu ne sais pas combien elles sont atroces, tu ne sais pas combien elles sont extrêmes, oui, tu ne sais pas combien elles sont dures à supporter<sup>27</sup>. » En prenant l'eau en nous-mêmes, nous reconnaissons que son sang et ses souffrances ont expié nos péchés et qu'il paiera pour eux si nous acceptons les principes et les ordonnances de son Évangile.

Par conséquent, le pain et l'eau nous rappellent que le Christ nous a rachetés de la mort et du péché. L'ordre du pain d'abord et de l'eau ensuite n'est pas sans importance. Lorsque nous prenons le pain, cela nous rappelle que notre propre résurrection est inéluctable et représente davantage que la simple réunion du corps et de l'esprit. Par le pouvoir de la Résurrection, nous serons tous réunis en la présence de Dieu<sup>28</sup>. Cette réalité nous confronte à la question fondamentale de notre existence. La question fondamentale qui se pose à nous n'est pas de savoir si nous vivrons, mais avec qui nous vivrons après notre mort. Chacun de nous retournera à la présence de Dieu, mais nous ne demeurerons pas tous avec lui.

En traversant la condition mortelle, chacun de nous se souille par des péchés et des transgressions<sup>29</sup>. Nous avons des pensées, des paroles et des

actes qui ne sont pas vertueux<sup>30</sup>. En bref, nous sommes impurs. Jésus a clairement expliqué quelles seraient les conséquences pour celui qui est impur en présence de Dieu : « Rien d'impur ne peut [...] demeurer dans sa présence<sup>31</sup>. » Cette réalité s'est imposée à Alma le jeune qui, lorsqu'il a été confronté à un saint ange, a été torturé, écrasé et tourmenté par son impureté au point de vouloir « être anéanti corps et âme, afin de ne pas être amené à [se] tenir en la présence de [...] Dieu<sup>32</sup> ».

Lorsque nous buvons l'eau de la Sainte-Cène, nous apprenons comment nous purifier de nos péchés et de nos transgressions et ainsi demeurer en la présence de Dieu. Par l'effusion de son sang innocent, Jésus-Christ a satisfait aux exigences de la justice pour chaque péché et chaque transgression. Il nous offre ensuite de nous rendre purs si nous avons suffisamment foi en lui pour nous repentir, accepter toutes les ordonnances et toutes les alliances du salut, à commencer par le baptême, et recevoir le Saint-Esprit. En recevant le Saint-Esprit, nous sommes purifiés. Jésus a clairement expliqué ce point doctrinal :

« Rien d'impur ne peut entrer dans [le] royaume [de Dieu] ; [...] rien n'entre dans son repos, si ce n'est ceux qui ont lavé leurs vêtements dans mon sang. [...]

« Or, voici le commandement : « Repentez-vous, toutes les extrémités de la terre, et venez à moi, et soyez baptisées en mon nom, afin d'être sanctifiées par la réception du Saint-Esprit, afin de vous tenir sans tache devant moi au dernier jour<sup>33</sup>. »

Telle est la doctrine du Christ<sup>34</sup>. Lorsque nous recevons ce point doctrinal et que nous nous conduisons en conséquence, nous sommes réellement lavés dans le sang du Christ et rendus purs<sup>35</sup>.

Les prières de Sainte-Cène nous permettent d'exprimer notre acceptation de ce point de la doctrine du Christ et notre engagement de vivre en accord avec lui. Dans cette prière à Dieu, notre Père éternel, nous déclarons que nous nous « souviendrons toujours » de son Fils précieux. Premièrement, nous témoignons de notre « volonté » de nous souvenir. Puis nous affirmons que nous nous souvenons. Ce faisant, nous prenons l'engagement solennel d'avoir foi en Jésus-Christ et en sa rédemption qui nous sauve de la mort et du péché.

Nous déclarons également que nous « garderons ses commandements ». C'est un engagement solennel de nous repentir. Si nos pensées, nos paroles ou nos actions n'ont pas été ce qu'elles auraient dû être au cours des jours précédents, nous





nous engageons à mettre notre vie en conformité avec la sienne dans les jours suivants.

Ensuite, nous déclarons que nous « voulons prendre sur [nous] le nom [du] Fils<sup>36</sup> ». C'est un engagement solennel de nous soumettre à son autorité et d'accomplir son œuvre, qui comprend de recevoir pour nous-mêmes chaque ordonnance et alliance salvatrice<sup>37</sup>.

Lorsque nous nous engageons à suivre ces principes, nous avons la promesse dans les prières de Sainte-Cène d'avoir « son Esprit avec [nous]<sup>38</sup> ». C'est une bénédiction sublime que de recevoir de nouveau l'Esprit car il est l'agent qui nous purifie du péché et de la transgression<sup>39</sup>.

Frères et sœurs, l'événement le plus important dans le temps et l'éternité est l'expiation de Jésus-Christ. Celui qui a accompli l'Expiation nous a donné l'ordonnance de la Sainte-Cène non seulement pour nous aider à nous souvenir de toutes les bénédictions de cet acte suprême de grâce, mais aussi pour nous aider à les mériter. Si nous participons régulièrement et sincèrement à cette ordonnance sacrée, cela nous aide à accepter et à vivre

la doctrine du Christ après le baptême et ainsi à poursuivre et achever le processus de sanctification. En effet, l'ordonnance de la Sainte-Cène nous aide à persévérer fidèlement jusqu'à la fin et à recevoir la plénitude du Père de la même façon que Jésus l'a reçue, grâce sur grâce<sup>40</sup>.

Je rends témoignage du pouvoir de Jésus-Christ qui nous rachète tous de la mort et du péché, et du pouvoir des ordonnances de sa prêtrise, dont la Sainte-Cène, qui nous prépare à « voir la face de Dieu, oui, le Père, et vivre<sup>41</sup> ». Puisseons-nous recevoir la Sainte-Cène la semaine prochaine, et chaque semaine qui suivra avec un désir plus profond et une détermination plus ferme. C'est là ma prière, au nom de Jésus-Christ. Amen. ■

#### NOTES

1. Voir Matthieu 26:17-20 ; Marc 14:12-17 ; Luc 22:7-18.
2. Voir Exode 12 ; Nombres 28:16-25 ; Bible Dictionary, "Feasts."
3. Voir Exode 13:12-13 ; Mosiah 2:3-4 ; Moïse 5:5-8.
4. Voir Matthieu 26:26 ; Marc 14:22 ; Luc 22:19 ; 1 Corinthiens 11:24. En revanche, lorsque Jésus institue la Sainte-Cène parmi les Néphites après sa résurrection, il rompt le pain et le bénit (voir 3 Néphi 18:3).
5. Matthieu 26:26 ; Marc 14:22 ; 1 Corinthiens 11:24.

6. Luc 22:19 ; voir aussi 1 Corinthiens 11:24.
7. Luc 22:20 ; voir aussi Matthieu 26:28 ; Marc 14:24 ; 1 Corinthiens 11:25.
8. Matthieu 26:28.
9. Luc 22:19 ; voir aussi 3 Néphi 18:11.
10. Voir 2 Néphi 11:4 ; 25:24-25 ; Jacob 4:5 ; Alma 34:14 ; 3 Néphi 9:17, 19-20 ; Moïse 5:5-8.
11. Voir Jean 6:51-57 ; 1 Corinthiens 11:24-26 ; Doctrine et Alliances 20:40.
12. Actes 20:7.
13. Actes 2:42.
14. Voir 3 Néphi 9:19-20 ; 18:1-11 ; 20:3-9 ; 26:13.
15. 3 Néphi 18:6.
16. 3 Néphi 18:7.
17. Voir Doctrine et Alliances 20:75 ; 27:2 ; 59:9-12.
18. *Enseignements des présidents de l'Église : Joseph Fielding Smith*, 2013, p. 96. « Je pense que la réunion de Sainte-Cène est la réunion la plus sacrée de toutes les réunions de l'Église » (*Enseignements : Joseph Fielding Smith*, p. 99).
19. Voir Alma 7:11.
20. Voir Luc 22:44 ; Mosiah 3:7 ; Doctrine et Alliances 19:18.
21. Voir Psaumes 22:16 ; Jean 19:33-34 ; 20:25-27 ; 3 Néphi 11:14 ; Doctrine et Alliances 6:37 ; Jacques E. Talmage, *Jésus le Christ*, 1991, p. 732-733.
22. Voir Matthieu 28:6 ; Luc 24:6, 39 ; Jean 20:20 ; Doctrine et Alliances 76:22-24.
23. Voir Jean 6:51-59 ; Alma 11:42-44 ; 40:23 ; 3 Néphi 27:13-15.
24. Voir Luc 22:44 ; Mosiah 3:7 ; Doctrine et Alliances 19:18.
25. Voir Ésaïe 53:5 ; Matthieu 26:67 ; 27:26, 29-30 ; Marc 14:65 ; 15:15, 19 ; Luc 22:63-65 ; Jean 19:1 ; Mosiah 15:5.
26. Voir Matthieu 27:35 ; Marc 15:15 ; Luc 23:33 ; Jean 19:16, 33-34.
27. Doctrine et Alliances 19:15.
28. Voir Alma 11:42-45 ; 3 Néphi 27:13-15.
29. Voir Moïse 6:55.
30. Voir Matthieu 5:27-28 ; 12:36 ; Jacques 3:1-13 ; Mosiah 4:29-30 ; Alma 12:14.
31. Moïse 6:57 ; voir aussi 1 Corinthiens 6:9 ; Éphésiens 5:5 ; 1 Néphi 10:21 ; 15:33-34 ; Alma 7:21 ; 11:37 ; 40:26 ; 3 Néphi 27:19 ; Doctrine et Alliances 1:31-32.
32. Alma 36:15 ; voir aussi le verset 14 ; Apocalypse 6:15-17 ; Alma 12:14.
33. 3 Néphi 27:19-20
34. Voir 2 Néphi 31:2-21 ; 3 Néphi 11:31-41 ; 27:13-22 ; Doctrine et Alliances 76:40-42, 50-54, 69-70.
35. Voir 3 Néphi 27:19 ; voir aussi Apocalypse 1:5-6 ; 7:14-15 ; Alma 5:21 ; 13:11-12 ; Éther 13:10-11 ; Moïse 6:59-60.
36. Doctrine et Alliances 20:77 ; Moroni 4:3.
37. Voir Dallin H. Oaks, *His Holy Name*, 1998 ; Dallin H. Oaks, « Taking upon Us the Name of Jesus Christ », *Ensign*, mai 1985, p. 80-83.
38. Doctrine et Alliances 20:77, 79 ; Moroni 4:3 ; 5:2.
39. Voir Romains 15:16 ; 1 Corinthiens 6:11 ; 2 Néphi 31:17 ; Alma 5:54 ; 13:12 ; 3 Néphi 27:20 ; Moroni 6:4.
40. Voir Doctrine et Alliances 93:6-20.
41. Doctrine et Alliances 84:22.